



mensuel de l'actualité
municipale et associative

N°49
JANVIER
2019

VEUREY **i**INFO

VOROIZE



BONNE ANNÉE

2019

Sommaire

VIE MUNICIPALE

- p2 - Bilan énergie ALEC
- p3 - Bilan énergie ALEC
- p4 - Infos CCAS
- p5 - Démarches en ligne de la métropole
 - Arrêt d'autostop et de covoiturage
- p6 - Enquête publique SICN
- P7 - Appel à bénévoles
 - Collecte des sapins

VIE ASSOCIATIVE

- P8 - Don du sang
 - Amicale DSB

INFORMATIONS UTILES

P10

AGENDA

P10

MAIRIE DE VEUREY-VOROIZE
2 rue de la Gilbertière
Tél : 04 76 85 16 80
Fax : 04 76 85 54 28
mairieveureyvorozie@wanadoo.fr
www.veurey-voroize.fr



Directeur de la publication : Philippe Héraud
Mise en page et impression : JD2 Tullins

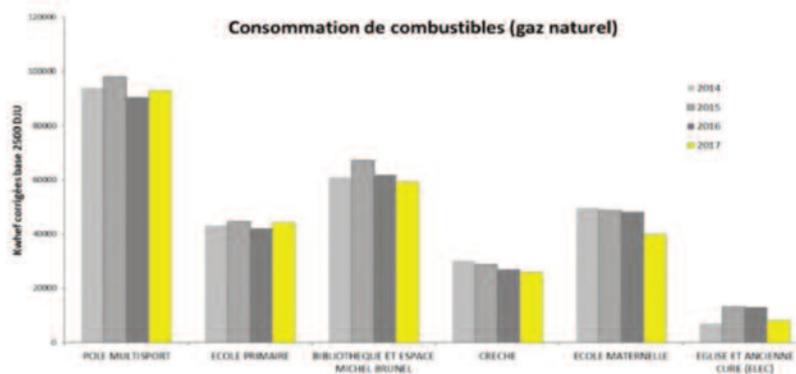
BILAN ÉNERGIE ALEC

Ces tableaux font partie d'un rapport établi dans le cadre d'un partenariat de la mairie avec l'ALEC (Agence Locale de l'Énergie et du Climat) qui accompagne notre commune au titre du dispositif Conseil Énergie Partagé (CEP) dont l'objectif est d'assurer :

- Un suivi des consommations et des dépenses du patrimoine communal en matière d'énergie.
- Un accompagnement technique pour aider la commune à définir et mettre en œuvre un plan d'action annuel, dans la perspective d'améliorer l'efficacité énergétique de ses équipements.

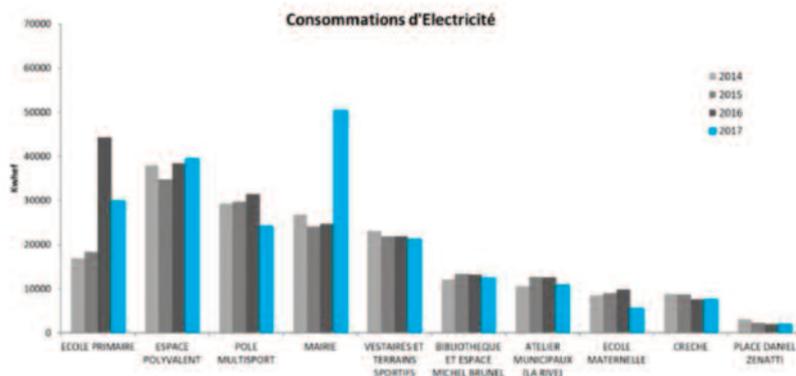
Les bâtiments | gaz naturel

Consommations 2017 : 270 MWh -4,4%
Dépenses 2017 : 15 467€ +13,6%



Les bâtiments | électricité

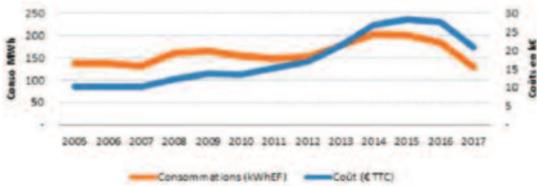
Consommations 2017 : 214 MWh -1,2%
Dépenses 2017 : 34 609€ +13%



Eclairage public

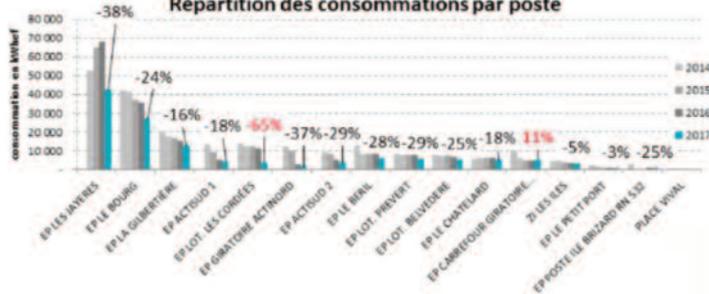
Consommations 2017 : 128 MWh **-8%** 20 827€ **-24%**

Evolution des consommations et des dépenses de l'éclairage public



La coupure de l'éclairage en cœur de nuit a été mis en place depuis le dernier trimestre 2016. La baisse de consommation est de -35% par rapport à 2015

Répartition des consommations par poste



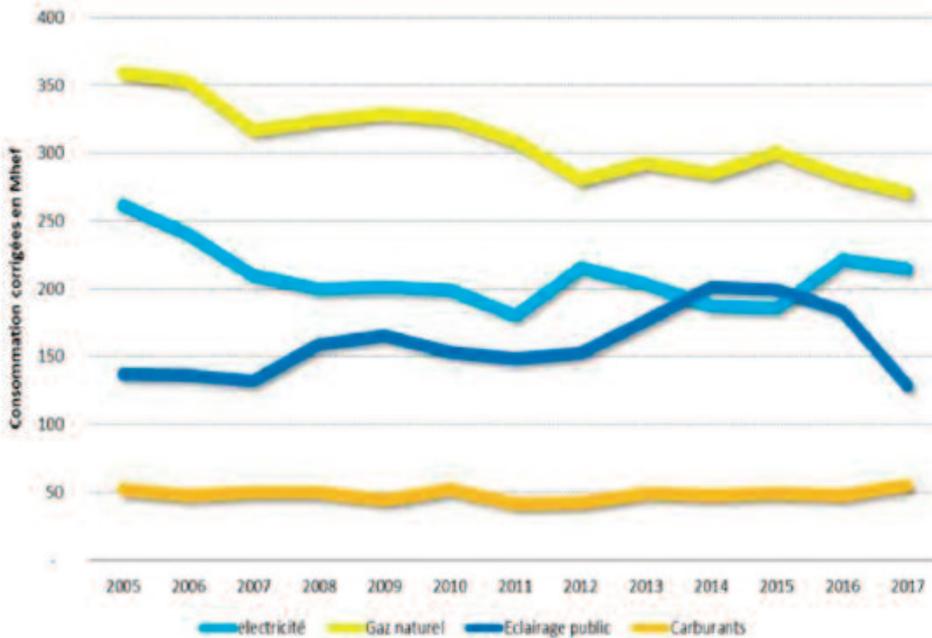
ALEC | AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT
AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE

Evolutions globales

Conso totales corrigées du climat 2017 : 663 MWh

-10%

Evolution des consommations d'énergie



RATIOS	commune	moyenne*
GLOBAL		
kWh / hab.	476	516
€ / hab.	55	51
kgCO2 / hab.	75	83
POSTE (kWh/hab.)		
Batiments	348	402
Eclairage pub.	92	87
vehicules	36	27

Base : 1396 hab.

* Source : ALEC (moyenne sur 74 044 hab., 17 communes)

INFOS CCAS VEUREY-VOROIZE



Après une hospitalisation, le retour à la maison peut être difficile et le CCAS voudrait vous aider à appréhender la fin de ce séjour à l'hôpital et faciliter votre retour à domicile.

Lors du retour, les difficultés surgissent et de nombreuses questions se posent :

- le patient pourra-t'il accomplir les mêmes gestes qu'avant ?
- devra-t-il se réadapter à son environnement, son cadre de vie ?

Nous allons essayer de vous aider à préparer et à anticiper l'après en vous appuyant sur les professionnels et en vous rappelant les aides possibles.

AVANT DE SORTIR DE L'HOPITAL A QUI FAUT-IL S'ADRESSER ?

Les hôpitaux emploient des Assistants Sociaux qui vous permettront de :

- récolter des informations, des adresses,
- obtenir des conseils sur les mesures à prendre, les aides à demander.

S'ils ne se manifestent pas lors de votre séjour, demandez à entrer en contact avec ces personnes le plus tôt possible.

Elles pourront vous proposer l'aménagement du logement (barres d'appui, rampes...), et vous mettront en contact avec

- l'équipe du CCAS pour la mise en place d'aide-ménagère, de téléalarme, du portage de repas. Téléphone 04.76.85.16.80

- les professionnels de santé sur la commune (infirmière, kiné, médecin...)
- des assistantes sociales si besoin (soit les assistantes sociales de secteur sur Fontaine, soit la maison de l'autonomie à Grenoble pour les demandes d'aide personnalisée à l'autonomie : APA)

Il ne faut pas hésiter à solliciter le service d'une Assistante Sociale pendant votre séjour que vous soyez en clinique ou à l'hôpital

En cas d'hospitalisation programmée, et cela quel que soit votre âge, vous pouvez contacter votre mutuelle ou votre complémentaire avant votre séjour : en fonction des organismes, vous pouvez bénéficier d'heures de service à la personne.

Les différentes aides :

APA

Pour bénéficier de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), il faut : être âgé de 60 ans ou plus, résider en France de façon stable et régulière, être en perte d'autonomie, c'est-à-dire avoir un degré de perte d'autonomie évalué comme relevant du GIR 1, 2, 3 ou 4 par une équipe de professionnels du Conseil Départemental.

Le dossier peut être chargé sur internet ou demandé en

mairie avec ou sans un accompagnement d'un membre du CCAS et être rempli avec l'aide des Assistants Sociaux d'hôpital. Suite à ce dossier, vous recevez la visite d'un Assistant Social qui évalue vos besoins en concertation avec les professionnels de santé.

En cas d'urgence sociale ou médicale, l'APA peut être attribuée à titre provisoire pour un montant forfaitaire jusqu'à l'expiration du délai de deux mois prévu pour l'instruction de la demande.

ARDH

Les personnes ne remplissant pas les conditions pour percevoir l'APA peuvent faire une demande d'ARDH (Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation).

Cette aide extra-légale est financée par la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail (CARSAT) ou la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse). La demande doit être effectuée avant la sortie de l'hôpital et nécessite environ 24h pour être traitée.

Conditions d'attribution de l'ARDH :

- Avoir plus de 55 ans,
- Être retraité,
- Relever du régime général de sécurité sociale à titre principal, du Régime Social des Indépendants (RSI) de l'Assurance Maladie des Exploitants Agricoles (AMEXA) et de certains régimes spéciaux,
- Avoir besoin d'une aide à domicile très rapidement après hospitalisation (temporairement)

Montant de l'ARDH

Elle est accordée sous condition de ressources selon les barèmes et les montants de participation fixés pour chaque prestation et ce, dans la limite du montant maximum d'aide fixé par chaque Caisse régionale selon ses disponibilités budgétaires.

Pour plus d'informations sur ces barèmes et montants, renseignez-vous directement auprès de votre caisse de retraite.

L'ARDH est versée pour une durée de trois mois, renouvelable, et couvre 4 types d'aide :

- l'aide à domicile : ménage, course, préparation des repas, etc.
- l'aide médicale : accueil de jour, pédicurie, etc.
- l'aide dans la vie quotidienne : portage de repas, téléalarme, transport et accompagnement, etc.
- l'aide technique : aménagement du domicile, etc.

Pour les travaux d'aménagement du logement, des aides peuvent être demandées auprès de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (Anah).

Maison de l'autonomie : 04.38.12.48.48 Grenoble
Assistants sociales : 04.57.42.50.00 Fontaine

N'hésitez pas à contacter le CCAS pour plus d'information : vous pouvez téléphoner en Mairie pour solliciter un rendez-vous soit dans nos locaux, soit à votre domicile.

PRATIQUE, LES DÉMARCHES EN LIGNE DE LA MÉTROPOLE !

Réalisez vos démarches de façon simple et rapide sur la nouvelle plateforme de démarches en ligne de Grenoble-Alpes Métropole demarches.lametro.fr.

Signaler un problème sur la voirie, demander des renseignements aux services de la Métropole, demander une autorisation de stationnement pour un déménagement ou des travaux, signaler un dysfonctionnement concernant la collecte des déchets... Et tout ça en un clic ? C'est possible désormais sur la plateforme de démarches en ligne de Grenoble-Alpes Métropole qui rassemble tous ses services dématérialisés.

Accessible à toute heure, sur votre mobile, votre tablette ou votre ordinateur, quelques minutes suffisent pour réaliser votre démarche, en créant ou non un compte.

Soucieuse d'améliorer la qualité de sa gestion de la relation avec les citoyens grâce notamment à la mise en place de ce nouvel outil, la Métropole proposera au fil des mois à venir de nouveaux services.

demarches.lametro.fr



Arrêt d'autostop et de covoiturage

En quête de nouvelles solutions pour vos déplacements quotidiens ? Choisissez l'autostop ou le covoiturage ! Rendez-vous ici !

L'autostop, c'est facile !

- Je m'inscris gratuitement sur autostop.metromobilite.fr
- Je reçois ma carte de membre et un autocollant pour ma voiture si je suis aussi conducteur.
- Je me déplace, en rejoignant un arrêt :
 - Passager, je me dirige vers l'arrêt le plus proche, muni de ma fiche destination.
 - Conducteur, je m'arrête sur mon trajet.

*Carte des points d'arrêt disponible sur autostop.metromobilite.fr

Bonus

- Pour visualiser les arrêts* à proximité, signaler votre présence aux conducteurs ou localiser les autostoppeurs, téléchargez l'application REZO POUCE. Disponible sur et ou REZO.POUCE

Un coup de pouce ?

- autostop.metromobilite.fr
- 05 53 05 08 00 du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30 (appel non surtaxé)

Tenté par le covoiturage ?

Je me connecte sur movici.auvergnerhonealpes.fr pour proposer ou trouver un trajet.

movici
Auvergne-Rhône-Alpes

MÉTROMOBILITÉ
Toutes les solutions pour se déplacer

www.metromobilite.fr
+ Appli mobile gratuite

ENQUETE PUBLIQUE SICN

Les dates de l'enquête publique concernant le site de la SICN à Veurey sont fixées.

Ouverture le 7 janvier 2019 avec une réunion publique à 18h à la mairie.

Clôture de l'enquête le 8 février 2019 inclus à 17 h.

Les permanences du commissaire-enquêteur sont les suivantes :

Samedi 12 janvier 2019 de 9h à 12h

Jeudi 17 janvier 2019 de 14h à 18h

Lundi 28 janvier 2019 de 15h à 17h

Mercredi 6 février 2019 de 14h à 17h

Vendredi 8 février 2019 de 14h à 17h (clôture)

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE - DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demandes d'institution de servitudes d'utilité publique

COMMUNE DE VEUREY-VOROIZE « les Îles Cordées »

au droit et autour du terrain d'assiette des installations nucléaires de base (INB) N° 65 et N°90

présentée par la Société industrielle de combustible nucléaire (SICN)

Siège social : BP 76170 30206 BAGNOLS SUR CÈZE.

Par arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2018-12-12-06 du 10 décembre 2018 une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du 7 janvier 2019 au 8 février 2019 inclus.

PÉRIMÈTRE DES SERVITUDES : les parcelles concernées, sont classées en zone Ui du PLU de Veurey-Voroize, (ZAC Actipôle) – les propriétaires des parcelles concernées ont été informés par courrier.

SERVITUDES ENVISAGÉES : Ces servitudes, concernant l'utilisation du sol et des eaux souterraines, consisteront en des limitations, interdictions ou surveillance, spécifiques selon les zones A, B C ou D, détaillées dans le dossier de demande de servitudes d'utilité publique.

Au terme de la procédure, une autorisation d'institution des servitudes d'utilité publique assortie du respect de prescriptions ou un refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier de servitudes d'utilité publique comprenant une notice de présentation détaillant les contextes géologiques et hydrogéologiques du site, l'historique de la SICN ainsi que l'état final des différents milieux du site, une présentation de l'impact résiduel du site sur les futures populations, l'énoncé des règles envisagées dans la totalité du périmètre ou certaines de ses parties ainsi que les plans, est consultable :

- en mairie de VEUREY VOROIZE sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie ;
- sur le site internet des services de l'État en Isère à l'adresse suivante : www.isere.gouv.fr.

Afin d'assurer l'information du public, le dossier de déclassement concernant ces INB sera également consultable en mairie de Veurey-Voroize pendant toute la durée de l'enquête publique, ainsi qu'à la DDPP (service installations classées) et sur le site internet des services de l'État en Isère.

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions relatives au projet de SUP :

- sur le registre d'enquête mis à la disposition du public en mairie de VEUREY VOROIZE ;
- par courriel à l'adresse électronique suivante : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr jusqu'au vendredi 8 février 2019 à 17 heures ;
- par voie postale à la mairie de Veurey-Voroize, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et consultable, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr).

Le commissaire-enquêteur, Monsieur François JAMMES, recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de Veurey-Voroize, aux jours et heures suivants :

- samedi 12 janvier 2019 de 9h à 12h
- mercredi 6 février 2019 de 14h à 17h
- jeudi 17 janvier 2019 de 14h à 18 h
- vendredi 8 février 2019 de 14h à 17h (clôture)
- lundi 28 janvier 2019 de 15h à 17h

Une réunion publique aura lieu en mairie de VEUREY-VOROIZE, en salle du conseil - le 7 janvier 2019 à 18h.

En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès :

- de la société industrielle de combustible nucléaire (SICN) : M.Pascal Bourrelier tel : 04 75 50 41 64
- du service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP)- 22 avenue Doyen Louis Weil CS 6 38022 Grenoble Cedex 1 (tel : 04.56.59.49.30).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie de Veurey-Voroize et sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr), pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

APPEL À BÉNÉVOLES

Une nuit de la solidarité est organisée le mercredi 30 janvier dans certaines communes de la Métropole.

Cette initiative consiste à aller à la rencontre des personnes sans abri afin de récolter des renseignements qualitatifs et anonymes pour leur proposer des solutions adaptées à leurs besoins.

Les personnes bénévoles pour cette nuit de la solidarité se déplaceront dans les communes de la métropole concernées par l'initiative.

Pour toutes informations et inscriptions :
untoitpourtous.org/nuitdelasolidarite
 Contact : nuitdelasolidarite@untoitpourtous.org



COLLECTE DES SAPINS

Afin de vous aider à mettre en pratique les bonnes résolutions que vous avez certainement prises pour cette nouvelle année, ou bien en partie celle de mieux trier vos déchets, nous renouvelons la collecte de vos sapins de Noël devenus tout secs et tout vilains...

Les agents des services techniques les ramasseront le **vendredi 11 janvier après midi.**

Veuillez les déposer si possible le matin même, sans sac d'emballage, près de la logette d'ordures ménagères la plus



proche de votre domicile, en privilégiant les 2 points de collecte mis en place :

- sur le parking des écoles
- sur le parking de la Rive face aux locaux techniques.

Cette date passée, vous devrez vous même les porter en déchetterie, alors ne ratez pas cette bonne occasion !!

DON DU SANG

DATES ET LIEUX DE COLLECTE POUR L'ANNEE 2019

lun. 28 janv. 2019	VEUREY - Salle des Fêtes	16:45 > 19:45
mar. 16 avr. 2019	NOYAREY POLY'SONS	16:45 > 19:45
mar. 18 juin 2019	NOYAREY POLY'SONS	16:45 > 19:45
lun. 16 sept 2019	VEUREY - Salle des Fêtes	16:45 > 19:45
lun. 18 nov. 2019	NOYAREY POLY'SONS	16:45 > 19:45

AMICALE DSB

Cette année, l'amicale est heureuse d'organiser pour la 25^{ème} fois la traditionnelle matinée boudin à la chaudière !

Pour perpétuer cette tradition et la promotion du don de sang, rendez-vous dimanche 27 janvier 2019 sur la Place Victor Jat à Noyarey.

Venez vous régaler comme chaque année et partager avec nous vos souvenirs de l'amicale !

Pour réserver votre boudin :

Muriel Bernard Guelle (06.70.59.25.20) / Myriam Hadoui (06.65.20.79.06)

Les tarifs : 12€ le mètre / 7€ les 50 cm / 3€ la portion

VOS RENDEZ-VOUS

11 Janvier 19h00
Vœux du maire,
Salle des Fêtes

13 Janvier à partir de 8h00
Matinée boudin organisée
par le comité d'Animation.

19 Janvier 10h30
Assemblée générale Club de
l'Age d'Or Salle des Fêtes.

28 Janvier 16h45 – 19h45
Don du sang Salle des Fêtes
de Veurey-Voroize.

ETAT CIVIL

Naissances :

- Lily GRAND née le 4/12/18 à VOIRON

Mariages :

- M^{me} Pauline VOIRON LEVY et Mr LAVAL Richard le 1/12/18 à VEUREY VOROIZE
- M^{me} FAURE Ludivine et M^r Adelson TELLE le 22/12/18 à VEUREY VOROIZE

Décès :

- M^r AZZARITI Pascal décédé le 1/12/18 à VEUREY-VOROIZE

INFORMATIONS UTILES

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Tél. 04.76.85.16.80

- > Lundi 15h-17h
- > Mardi 8h-12h / 13h-17h
- > Mercredi et Vendredi 13h-17h
- > Jeudi 8h-12h/13h-18h
- > Samedi 8h-12h

Cabinet médical :

• Médecins généralistes :

Dr. PARMENTIER Christophe et
Dr. PAUTHIER Laurent : 04.76.53.95.29

• **Kinésithérapie** : Marie José MICHAL
04.76.53.94.26

• **Podologue** : Pierre-Olivier FORTOUL :
04.76.43.88.09

• Infirmières :

- Pascale FAURE : 04.76.53.81.26 /
06.80.72.99.30
- Bénédicte ZUANON : 06.01.45.69.54
- Laurence LAVERRIERE : 06.14.01.45.80

• Psychologues :

- Cécilie RONDAN :
06.45.81.74.72
- Marianne DELEPELAIRE :
06.62.12.46.18

Pour les urgences : 15

Gendarmerie de Sassenage :
04.76.27.42.17

Police et gendarmerie : 17

Pompiers – centre de secours :
18 ou 112 depuis un téléphone portable

SAMU : 15 ou 112 depuis un téléphone portable

Urgences 114 : 114 par fax ou sms, pour les personnes ayant du mal à entendre ou parler

Centre anti poison : Tél. : 04 72 11 69 11

Pharmacies et dentistes de garde :
Tél. : 3915 (numéro surtaxé)

CCAS :
ccasveureyvorize@orange.fr

Permanence avocat : 1er mercredi de chaque mois de 9h00 à 11h30 en mairie. Prise de RDV auprès du secrétariat mairie.

Merci aux contributeurs (trices) de déposer articles et photos exclusivement, via le site internet dans l'onglet partager se trouvant en haut de la page d'accueil, soit par la boîte mail suivante :
touratou@gmail.com.

Prochaine date maxi de dépôt des fichiers VENDREDI 25 JANVIER.

N'attendez pas le prochain Mag Info pour vous tenir informé des dernières actus du village, consultez le site internet et la page Facebook de la mairie ou bien l'application pour smartphone "PanneauPocket" en téléchargement sur Google Play.